

SIRAN MINERVOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2018

PRESENTS : OLIVARES S – MARTEL C – ANCELY N – SICART M – GERVASI A –
ADRAGNA J – ROUSSEAU L – LIGNERES G – ABRIOUX C – TISSEYRE C

EXCUSES : CADENA J – BORIOS O – GILANT Y – DARLY T

ABSENTS : MIGNARD C

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU Loïc

1 – ACHAT D'UN FILET POUR SECURISER LE STADE MUNICIPAL :

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un filet, afin de sécuriser le stade municipal du côté du lotissement La Croix de Fer, pour un montant de 3 554,80 € HT.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE L'HORLOGE DU CLOCHER :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le contrat de maintenance et d'entretien de l'horloge du clocher proposé par Monsieur TEROL, pour un montant annuel de 225 € HT.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ADHESION A HERAULT INGENIERIE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le Conseil Départemental envisage de mettre en place une nouvelle agence, visant à assurer aux communes une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Dans ce contexte, le Conseil Départemental sollicite un accord de principe des collectivités, afin d'organiser au mieux la nouvelle structure.
Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de donner son accord de principe, à l'adhésion de la commune à cette nouvelle agence départementale.

4 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de modifier les statuts de la communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur, à la suite du changement d'adresse de celle-ci : 16 Place du Foirail – 34220 SAINT-PONS DE THOMIERES.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : CHANGEMENT DE NOM :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de modifier les statuts de la communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur, à la suite du changement de nom de celle-ci : « Communauté de Communes du Minervois au Caroux » accompagnée de la signature « en Haut-Languedoc ».
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6 – AVENANT CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions de modifications proposées par le CDG34 et concernant la médecine préventive, à savoir :

- Versement d'une cotisation égale à 0,21 % de la masse salariale.
- Facturation de chaque examen médical périodique : 55 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 19 H 50.